



**Public – Privé,**

# Faisons converger nos luttes, Tous en grève le 10 octobre !

05/10/17

Le mardi 10 octobre, au niveau national, les fédérations CFDT, CGC, CFTC, CGT, FA (Autonomes), FO, FSU, UNSA et Solidaires appellent les fonctionnaires à faire grève et à manifester contre la casse du service public et pour des augmentations de salaires.

Des fédérations de travailleurs du secteur privé (transport, chimie...) appellent également à la grève le 10 Octobre en soutien à la fonction publique et contre les ordonnances Macron.

La CGT-Lardy appelle les salariés du site à faire grève et à manifester mardi 10 octobre :  
- Pour la défense des services publics,  
- Pour le retrait des ordonnances Macron et contre les attaques des droits des travailleurs

Les 12 et 21 septembre, nous étions des centaines de milliers dans toute la France, à être en grève et à manifester contre les ordonnances Macron qui s'inscrivent dans la continuité de la loi El Khomri. Il s'agit d'une attaque sans précédent contre le monde du travail. Le projet du gouvernement répond très précisément aux revendications du MEDEF : accords d'entreprise moins favorables que la convention collective, licenciements facilités, suppression des CHSCT...

**Bref, un code du travail sur mesure pour les patrons et qui encourage le dumping social entre entreprises.**

La fonction publique est elle aussi fortement attaquée : suppression de 120 000 postes, fin des contrats aidés, gel du point d'indice (sur les 7 dernières années, la chute du pouvoir d'achat des fonctionnaires est de 14%), mise en place d'un jour de carence en cas de maladie.

Et les attaques du gouvernement et du MEDEF ne s'arrêtent pas là : attaques contre les **chômeurs** avec la réforme à venir de l'assurance-chômage et obligation d'accepter un emploi même non conforme à sa qualification, attaques contre le pouvoir d'achat des **retraités** par l'augmentation de la CSG (60% des retraités seront ponctionnés davantage, alors que les pensions stagnent depuis des années), baisse des **APL**. Sachant que pour la suite le gouvernement prépare une attaque générale contre tous les régimes de **retraite**.

Quant aux cadeaux pour les plus riches, même les économistes les plus modérés n'arrivent pas à les minimiser (voir encart au verso sur les **mesures fiscales** annoncées ces derniers mois).

Cette situation est intolérable. Après la mobilisation des retraités le 28 septembre, celle de la fonction publique mardi 10 octobre s'annonce forte. Ces foyers de mécontentement doivent s'étendre et converger pour créer un mouvement d'ensemble à même de faire reculer le gouvernement et le MEDEF. Salariés du public ou du privé, jeunes, chômeurs et retraités, nous sommes tous attaqués, il faut riposter tous ensemble !

**Gouvernement et patronat tentent de déminer la mobilisation des routiers**

La presse annonçait hier soir qu'un accord entre gouvernement, patronat et syndicats des routiers avait été trouvé suite aux mobilisations des salariés du secteur ces dernières semaines. Cet accord garantirait pour les routiers la non-application de certaines dispositions des ordonnances (par ex. la possibilité pour une entreprise de supprimer diverses primes, les frais de déplacement ou le 13<sup>ème</sup> mois dans le transport interurbain). Mais « *comme c'est bizarre !* », le principal argument du gouvernement (« *faire une loi au plus près du terrain* ») tombe déjà à l'eau quand il se confronte à la vraie réalité de terrain... Comme quoi, le gouvernement n'est pas si inflexible que cela : ce qu'il craint vraiment, c'est un mouvement de grève qui s'étend. Et les routiers feraient bien de ne pas s'arrêter là : la seule réelle garantie pour eux, c'est le retrait complet des ordonnances Macron !

**Mardi 10 octobre**

**Grève et manifestation à Paris (14h République)**

RDV devant le CE de Lardy à 12h45 pour départ en car  
Inscrivez-vous à la descente de la cantine ou par mail à [cgt.lardy@renault.com](mailto:cgt.lardy@renault.com)

*Vous pouvez vous mettre en grève toute la journée ou simplement l'après-midi ou le matin si vous êtes en équipe.*

**UGICT** Ingénierie Lardy  
Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens

## Mesures fiscales : « On ne prête qu'aux riches »

La suppression de l'ISF et son remplacement par une taxe ne touchant que l'immobilier (et une autre potentielle pour quelques petites dizaines de yachts immatriculés en France) est vraiment la cerise sur le gâteau des premiers mois de la présidence Macron. Encore un cadeau pour les riches que même les économistes « vedette » ont du mal à cacher.

L'OFCE (Observatoire Français des Conjonctures Economiques) a réalisé des calculs en juillet à partir des annonces gouvernementales. Cette étude montre d'abord que les « gains de pouvoir d'achat » annoncés par le gouvernement bénéficieront surtout aux 10% les plus riches (en valeur absolue et même en pourcentage !). Mais elle démontre surtout qu'il manque 9 milliards d'euros pour les financer. Et elle fait deux hypothèses sur la façon dont le gouvernement va retrouver l'équilibre : par une hausse de l'impôt proportionnelle au revenu ou par une baisse des prestations sociales (logement, maladie, chômage, dotations collectivités...).

Dans les deux cas de figure, le « gain de pouvoir d'achat » des 10% les plus pauvres de la population devient une baisse de 32 à 337 euros par an ! Idem pour le revenu médian qui baisserait de 15 à 69 euros par an. Mais pour les 10% les plus riches, pas d'inquiétude, ce serait pour eux une hausse de 687 à 1193 euros par an ! C'est évidemment la deuxième hypothèse (la plus inégalitaire) qui a « le vent en poupe » : baisse des APL et des dotations aux collectivités locales, menaces sur l'assurance chômage et les retraites...

Pour justifier cette politique... injustifiable, des économistes parlent de la théorie du « ruissellement », base de la politique économique de Ronald Reagan aux Etats-Unis pendant les années 80 : « donnez aux riches et, par ruissellement, les pauvres auront quelques miettes ». Le résultat ? Aux Etats-Unis, en 30 ans, les 1% les plus riches ont capté 50% de la création de richesse et les 9% suivants les plus riches ont capté les autres 50%. « Surprise ! » : donner aux riches, ça bénéficie... aux riches !



## Vague de réimplantations de bureaux à Lardy : LOI CARREZ ou LOI RENAULT ?

Lorsqu'on mesure la surface d'une pièce, une chambre par exemple, on ne prend en compte que les dimensions de la dite pièce. Lors de nouvelles implantations la question se pose de la surface attribuée par salarié ? La réponse de l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité) est la norme NF X 35-102 qui recommande de façon précise les dimensions des espaces de travail en bureau et un espace minimum de :

- 10 m<sup>2</sup> pour 1 personne seule
- 11 m<sup>2</sup> par personne dans un bureau collectif (soit 22 m<sup>2</sup> pour 2 personnes, etc.)
- 15 m<sup>2</sup> par personne dans un espace collectif bruyant (si les tâches nécessitent des communications téléphoniques par exemple).

A Renault Lardy depuis de nombreuses années le quota appliqué était inférieur aux préconisations pour atteindre 8 m<sup>2</sup> utile et comme le service d'implantation doit rentrer le plus de personnes possible dans des locaux disponibles, Renault innove. Il inclut maintenant toutes les surfaces du plateau pour calculer la taille d'un poste de travail : le couloir principal, l'espace convivialité, espace de coworking. Il diminue la taille des bureaux, passage de 2 m à 1.6 m, supprime des armoires de rangement pour que cela paraisse moins chargé (un appartement vide paraît toujours plus grand). Renault ne respecte pas sa propre politique d'implantation en mettant à disposition seulement 1 boquette pour 20 personnes (au lieu d'une boquette pour 10). C'est ça la Qualité de Vie au Travail tant vantée par la direction ?

Les salariés du plateau L23 qui vient d'être réaménagé (avec plus 10 places dans le même espace) se plaignent de l'acoustique du plateau et du nombre insuffisant de boquettes.

L'employeur a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (article L. 4121-1 du Code du travail). Il doit notamment leur assurer un espace de travail confortable, adapté à leur activité, que ce soit un bureau, un atelier ou un espace de vente ouvert au public par exemple.



**Au L25, les salariés ont réagi avant que le projet ne soit mis en place.** Ils ont vu la perte d'espace et de volume de rangement et se sont opposés majoritairement à ce projet. En effet nos nouveaux modes de travail, notamment avec les « live meeting » nous obligent à devoir nous isoler jusqu'à des journées entières pour certains. Les représentants du personnel au CHSCT ont suivi les salariés. En ne prenant pas part au vote, ce qui bloque (provisoirement) le projet et met la direction devant ses responsabilités.

En effet, si nous laissons dériver, pour les prochains projets d'implantation, la direction inclura, dans ses calculs de surface des postes de travail, les routes, la place de parking !! Leur but est-il de nous faire travailler en call center bien connu pour ses « bienfaits » sur les conditions de travail ?

C'est à nous de prendre en main ces réimplantations pour que nos conditions de travail restent décentes ! En ce moment beaucoup de projets sont à l'étude (PIM, L26, L25, L40,...). Si vous êtes concernés par ces réimplantations, n'hésitez pas à contacter les élus CGT au CHSCT (que vous soyez Renault ou prestataires) : [cgt.lardy@renault.com](mailto:cgt.lardy@renault.com)